

*CCAS / EHPAD
Résidence du Lac - Hervé Sabatié
Rue Andrée Chédid
82130 Lafrançaise
direction@rdl82.fr
05 63 65 92 94*



Résumé du Projet d'Etablissement 2022-2027

☞ 1 - L'esprit - p.1

- ♦ La liberté
- ♦ L'Égalité
- ♦ La Fraternité, la Tolérance et la Laïcité

☞ 2 - L'Etablissement - p.2

☞ 3 – Les Soins - p.2

☞ 4 - L'Animation, la Vie Sociale - p.3

Pour conclure - p.4

1- L'ESPRIT

Le projet d'établissement détaille à la fois le fonctionnement de l'EHPAD mais aussi les **objectifs** vers lesquels il souhaite tendre.

Il entre en vigueur suite à la rénovation totale et l'extension de l'EHPAD. Il acte les évolutions au sein de l'unité classique et pose le premier projet de service de l'unité protégée.

Le projet architectural a été pensé comme résolument **tourné vers l'avenir**, avec un seul but : celui de construire l'EHPAD de demain. Cela signifie, concrètement, un important travail de projection et d'anticipation des besoins et attentes des usagers du futur, de manière à ce que la structure soit en mesure de suivre les évolutions sociétales et technologiques des décennies à venir.

Toute institution est, par nature, oppressante. L'enjeu de ce projet d'établissement est de poser clairement comment, à travers la philosophie de celui-ci, les acteurs de l'établissement s'engagent à préserver en son sein ce qui fait la devise de notre pays, autant que de notre établissement Public :

La Liberté de choix de ses intervenants comme d'intégrer l'établissement et d'en repartir, d'adapter ses soins et sa prise en charge selon les souhaits de chacun, de circuler (y compris en unité protégée). Cette liberté comprend très clairement la possibilité de refuser. Nous considérons que c'est même la dernière liberté préservée au crépuscule de la vie, quand toutes les autres ont disparu. Refuser d'entrer en structure, refuser certains soins, refuser un traitement prescrit, refuser une hospitalisation, refuser de s'alimenter etc... Ce projet, en préambule, pose donc clairement le **refus par l'établissement des soins de force, du recours à la contention physique ou chimique, de l'alimentation contrainte, de l'uniformisation du quotidien**.

L'Egalité des services proposés, des prix de journée quelle que soit l'unité d'accueil, égalité de traitement sans distinction de revenus, égal accès à l'EHPAD grâce à l'habilitation à l'aide sociale à 100%, non-discrimination selon les revenus, l'origine, le niveau social, les convictions, le sexe etc...

La Fraternité, la tolérance et la Laïcité par le regard porté sur chacun des usagers et des personnels. Ce regard partagé posé sur l'autre, qu'il soit résident, famille ou personnel de l'établissement se doit d'être un regard **bienveillant**, attentif aux besoins de chacun et prenant en compte l'équilibre entre la vie dans la structure et la vie à l'extérieur de celle-ci. Ce regard, quel que soit celui qui le porte et celui vers lequel il porte, doit être empathique et toujours dans une recherche sincère de solution satisfaisante pour chacun.

2- L'ETABLISSEMENT

L'EHPAD de Lafrançaise est un établissement public territorial géré par le CCAS de Lafrançaise. **Service public**, ses tarifs sont fixés en concertation avec le Conseil Départemental et est habilité à l'aide sociale à 100%.

Il est situé en haut de la vallée des loisirs, dans un environnement calme et proche de la vie du village.

Il est composé de **48 chambres individuelles** dont 32 en **Unité classique** et 16 en **unité protégée**. Ces chambres sont réparties sur quatre niveaux.

Toutes les chambres sont aménagées de placards, rangements, salle de bains adaptées, climatisation et bénéficient toutes d'une vue extérieure agréable. De taille variables, certaines bénéficient d'une terrasse partagée, d'autres d'une large fenêtre avec vue.

Les locaux communs et salons sont **accessibles à tous**, que ce soient les jardins, le terrain de pétanque, les patios de l'unité protégée, les salles à manger ou salles d'animation, les salons, le salon de coiffure etc...

Le bâtiment est pensé de manière à satisfaire aux attentes **esthétiques** bien sûr, mais aussi **environnementales** (chaufferie bois, réseau de chaleur, réduction des bio-déchets, isolation, lumières à Led...), technologiques (fibre dans toutes les chambres permettant la mise en place aisée de la domotique, wifi accessible à tous, détecteurs de mouvements), normatives (accessibilité, jardin clos, unité protégée etc..) **sociales et éthiques** (jardins thérapeutiques, tiers lieux, ouverture sur l'extérieur, confort des chambres, présence d'une chambre pour les familles, installation de rails de transferts de manière à prévenir les TMS et préserver le personnel etc...).

Les services proposés sont tous inclus dans le tarif hébergement, sans surcout.

3-LES SOINS

Le projet de Soin formalise l'engagement de l'établissement de s'engager sur une prise en soin correcte des personnes accueillies. Son but est de garantir une prise en charge gérontologique de qualité restant dans l'enveloppe de la dotation « Soins » reçue par l'établissement.

Il a été élaboré avec l'équipe soignante de l'établissement, constituée par une Infirmière coordinatrice, trois Infirmières, des Aides-Soignants, Aides médico-Psychologiques ou ASG diplômés, une psychologue à mi-temps, une ergothérapeute 5h/semaine, une équipe d'agents de service faisant fonction et tous les intervenants extérieurs (médecins, sophrologue, musicothérapeute, kinés, équipes mobiles, cliniques et Centres hospitaliers, partenaires institutionnels etc).

Dans des temps de désertification médicale, il convient, plus que jamais, de considérer que le soin est l'affaire de tous mais, au-delà, que soigner ne se conçoit pas seulement du point de vue médical mais aussi selon la notion de **prendre soin**, de prévention, de maintien des capacités, de stimulation, de thérapies non médicamenteuses, de projets thérapeutiques, qui trouveront de façon assumée leur place dans notre fonctionnement.

Il comprend quatre grands axes : **l'organisation médicale et paramédicale**, **le suivi médical**, **la prévention de la perte d'autonomie**, **la formation** des personnels et les **objectifs d'amélioration de la prise en soins proposée** tout en tentant de s'adapter au contexte notamment de désertification médicale.

Il suppose une dynamique de **coopération** impliquant l'ensemble des acteurs de la structure et du territoire (intervenants médicaux extérieurs et personnels médicaux, partenaires institutionnels locaux, Centres de soins, équipes mobiles, mais aussi personnel administratif, soignant ou technique), et non simplement le personnel de soin de l'EHPAD.

4- L'ANIMATION, LA VIE SOCIALE

Le projet d'animation fait partie intégrante du projet d'Etablissement. Son but est de répondre aux besoins, aux attentes, aux capacités et aux envies des résidents.

Le programme d'activités de l'EHPAD est construit par l'animatrice, avec les résidents, au moyen de réunion mensuelles de l'ensemble des résidents, qui définissent ensemble ce qu'ils souhaitent. Cette participation sera maintenue dans les années à venir.

Concernant le projet d'activités de l'unité protégée, il a été convenu qu'il soit porté par tous les membres de l'équipe, puisqu'il intègre largement l'accompagnement au maintien des activités de la vie quotidienne.

Comme le projet de soin, il suppose une dynamique impliquant l'ensemble des acteurs de la structure mais aussi **ouvert sur l'extérieur** (intervenants extérieurs et personnels, partenaires institutionnels

locaux, Associations, institutions, familles, particuliers, mais aussi personnel administratif, soignant ou technique, etc...), et non simplement le personnel d'animation.

A ce titre, les familles sont invitées à s'impliquer dans les activités, sur des temps et des thèmes définis ensemble et selon leurs souhaits (aide au jardinage, activité pâtisserie, activités manuelles, musicales etc.)

POUR CONCLURE

Notre définition de la **bientraitance** est celle d'un accompagnement qui fait le maximum pour s'adapter à chacun. Cette notion de la bientraitance réside donc dans l'individualisation maximale de la prise en charge, et dans le **respect** des souhaits et des refus de chacun mais également dans la **participation** de chacun à la vie de l'institution, dans le respect des **droits** de chacun (y compris du personnel), dans la valorisation d'un lien de qualité entre chacun des acteurs que sont les résidents, les familles et le personnel.

Ce projet doit permettre la conservation des points forts de la structure et l'amélioration de ses points faibles. S'il ne nous constraint pas, ce projet fixe notre chemin pour les cinq années à venir.

Nous conclurons donc en réaffirmant la conviction du gestionnaire que l'accompagnement des personnes âgées dépendantes dans un environnement satisfaisant ne peut se faire sans la **bienveillance** du regard porté sur tous et par tous : résidents, familles et personnels.

Ce regard doit permettre d'atteindre l'objectif premier de notre projet : permettre à chacun de vivre et de travailler dans un environnement serein, permettant à tous d'être impliqué, mais aussi créatif et inventif afin de participer à l'émergence de nouveaux modes de gestion, de fonctionnement et d'accueil, de répondre aux mutations de notre monde.

Ce projet, en résumé, pose les jalons d'une ambition toute simple et pourtant primordiale : **construire ensemble un établissement où il fait bon vivre et travailler.**

La liberté n'est pas un état mais un ressenti. On peut se sentir libre entre des murs et enfermé dehors.

C'est l'ambition de ce projet d'établissement : Cœuvrer pour gommer autant que faire se peut le sentiment d'enfermement lié au grand âge, à la dépendance et à l'institutionnalisation.

L'Equipe De l'EHPAD